

Budget principal (BP)
Budget annexe Photovoltaïque



Rapport d'Orientation Budgétaire 2024



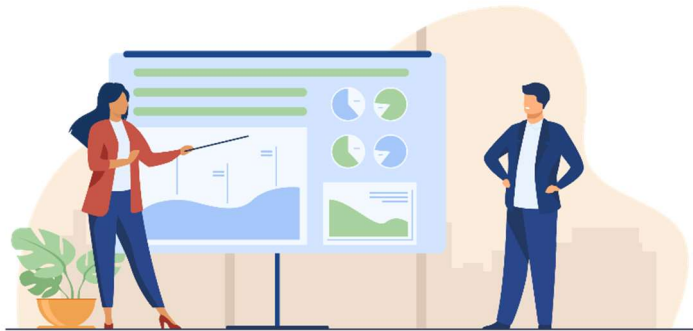
TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1 - CONTEXTE	3
1.1. CONTEXTE ECONOMIQUE ET PROJET DE LOI DE FINANCES 2024.....	4
1.2. LE CONTEXTE COTE ENERGIE ET AU NIVEAU DES COLLECTIVITES LOCALES	5
ARTICLE 2 - SYNTHESE DES PRINCIPAUX ELEMENTS FINANCIERS DU SIGERLY 2020-2024.....	9
2.1. LE SIGERLY EN QUELQUES CHIFFRES	9
2.2. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2024/ 51 M€ DE RECETTES REELLES	11
2.3. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2024 : / 37.4 M€.....	12
2.4. LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS	14
2.4.1. <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	15
2.4.2. <i>Les recettes réelles d'investissement :</i>	16
2.4.3. <i>Les dépenses réelles d'investissement :</i>	17
2.5. ÉTAT DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2023	19
2.5.1. <i>Dettes SIGERLY</i>	19
2.5.2. <i>Emprunts</i>	20
ARTICLE 3 - LES GRANDES ORIENTATIONS 2024 PAR AXES STRATEGIQUES	21
3.1. DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ	21
3.2. TRANSITION ÉNERGETIQUE	23
3.3. ÉCLAIRAGE PUBLIC (E.P) ET DISSIMULATION COORDONNÉE DES RÉSEAUX (D.C.R)	26
3.4. LES RESSOURCES ET LES SERVICES « SUPPORT »	30
3.4.1. <i>Les ressources humaines</i>	30
3.4.2. <i>Systèmes d'information</i>	33
3.4.3. <i>Moyens généraux et communication</i>	34

ARTICLE 1 - CONTEXTE

Le rapport d'orientation budgétaire est le support du débat du même nom (DOB). Ce temps d'échange vise à partager les grandes orientations et informer sur la situation financière du SIGERly.

Les comptes du SIGERly se décomposent en **deux budgets** selon la nature des activités :



- **Un budget principal** désormais soumis à la nomenclature **M57** applicable aux services publics administratifs (75 M€ dépenses réelles)
- **Un budget annexe** (dernière année) soumis à la nomenclature **M4** applicable aux services publics industriels et commerciaux ; il porte sur le parc des 15 installations photovoltaïques. (87 500 € de dépenses réelles)

↳ Ce **budget annexe** représente un **faible pourcentage** de l'activité financière globale du syndicat, **inférieur à 1% et a vocation à intégrer le budget principal en 2025.**

Tous deux doivent être votés **en équilibre** en dépenses et en recettes, pour les deux sections, fonctionnement et investissement.

1.1. Contexte économique et Projet de Loi de finances 2024

Le contexte économico-financier mondial est particulièrement tendu.

Dans ce contexte, le gouvernement table sur une **prévision de croissance de 1,4% en 2024** (contre 1% en 2023) ce qui paraît relativement optimiste et sur une **inflation** anticipée à 4,9% en 2023 puis en recul à **2,6% en 2024**.

Le ralentissement de l'inflation sous-jacente (l'inflation hors énergie et produits alimentaires) s'est poursuivi. Mais les tensions sur les prix intérieurs restent soutenues, en raison principalement d'une croissance dynamique des coûts unitaires de main-d'œuvre. La stagnation de l'économie française et la réforme des retraites pourraient faire grimper le taux de chômage à 7,6% de la population active à la mi-2024, selon l'Insee : un niveau qui demeure nettement inférieur à son niveau pré-Covid. Coté population active, c'est l'augmentation du SMIC et la hausse de 5 points d'indice des fonctionnaires qui atténueront la chute du pouvoir d'achat liée aux multiples augmentations des dépenses du quotidien.

Côté dépenses publiques, en 2024, les recettes fiscales nettes sont inscrites en hausse de 17,3 Md€ par rapport à la prévision révisée pour 2023, pour s'établir à 349,4 Md€. Le montant du périmètre des **dépenses de l'État est estimé à 491 Md€ en 2024**

Comme envisagé, le **déficit public** serait stabilisé à 4,9% du **produit intérieur brut (PIB)** en 2023 et **réduit à 4,4% en 2024**, grâce à la poursuite de la **maîtrise des dépenses publiques**. En volume il atteindrait **144,5 milliards d'euros (Md€)** en 2023 (en baisse de 20 Md€), cette tendance est appelée à perdurer. La part de la **dette publique** dans le PIB se stabiliserait à **109,7%**. Ces objectifs de maîtrise de la dépense publique sont retranscrits dans le **projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027**.

Après la **forte remontée des taux directeurs en 2023**, Le Conseil des gouverneurs a décidé de laisser inchangés les trois taux d'intérêt directeurs de la Banque Centrale Européenne qui impacte les taux des emprunts. Le resserrement des conditions de financement freine la demande, contribuant ainsi au fléchissement de l'inflation. Fin 2023 les conditions à taux fixe avoisinaient les 4% pour des durées longues.

↳ Les mesures écologiques

La loi de finances pour 2024 consacre **40 Md€ de crédits à la transition écologique** (+7 Md€ par rapport à 2023) et traduit les priorités suivantes :

- rénovation de logements et de bâtiments, privés comme de l'État (soutien à Ma Prime Rénov'...);
- verdissement du parc automobile et offre de transports plus propres et accessibles ;
- transition de l'agriculture et protection des forêts ;
- préservation de la biodiversité et plan eau ;
- compétitivité verte (création d'un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte - C3IV...);
- transition énergétique (soutien à l'hydrogène ou à l'injection biométhane...);
- soutien à la planification écologique dans les territoires (renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires)
- le fonds vert en faveur des collectivités, avec le verdissement des dotations de soutien à l'investissement local pour les inciter à orienter leurs investissements en faveur de la planification écologique : + 0,8 milliard €

1.2. Le contexte coté énergie et au niveau des collectivités locales

[Le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027](#) guide le gouvernement dans la mise en œuvre de ses projets et de ses orientations pour les collectivités.

Les dotations d'investissement de l'état allouées aux communes et EPCI se stabilisent à 1,8 milliard € pour 2024 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions € ;
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions € ;
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €.

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est renouvelée au même niveau que l'année passée à 212 millions €. Autant de fonds qui vont aider à mettre en œuvre des programmes d'investissement ambitieux.

La Loi de Finances Initiale (LFI) généralise la démarche de **budgetisation verte** pour les collectivités territoriales et groupements de plus de 3 500 habitants afin de valoriser les investissements verts de l'exercice au moment de la présentation du compte administratif ou du compte financier unique. Ainsi, ces derniers devront intégrer une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » dès l'exercice 2024. **De nombreux projets portés par le SIGERly s'inscrivent dans cette démarche.**

En outre, les documents financiers des collectivités de plus de 3 500 habitants peuvent comporter une annexe nommée « état des lieux de la dette verte et de la dette bleue à la transition écologique ». Afin de favoriser les investissements visant des objectifs environnementaux de transition écologique, cet état mettra en **lumière le montant et la part de cette dette dans l'endettement global**. Le sigerly s'inscrit dans cette valorisation de la dette verte et produit ce document dans l'année.

Coté énergie – Contexte global

Les marchés du **gaz naturel et de l'électricité** connaissent de fortes corrections depuis plusieurs mois avec notamment :

- la sécurisation des approvisionnements en gaz naturel et des niveaux de stockage très importants en Europe à la faveur de conditions météorologiques favorables et d'une diversification des livraisons (gaz naturel liquéfié principalement) ;
- la remise en service progressive des centrales nucléaires françaises, des injections en constante augmentation des énergies renouvelables et de la baisse des prix du gaz naturel.

Néanmoins, les niveaux de prix antérieurs à la reprise post-covid et la guerre en Ukraine ne sont pas atteints.

Gaz naturel :

La Taxe Intérieure sur les Consommations de Gaz naturel (TICGN), bloquée à 8,37 € HT / MWh depuis 2019 est passée à 16,37 € HT / MWh au 1^{er} janvier 2024.

Les tarifs d'acheminement et de distribution du gaz naturel vont être modifiés au cours du 1^{er} semestre 2024. **De fortes hausses sont attendues** dans le sillage de la baisse des consommations et du maintien des charges liées à la gestion des réseaux.

Electricité :

Le « bouclier tarifaire » pour l'électricité a été mis en place le 1^{er} février 2022 avec notamment une baisse de l'accise (taxe) de 31,4 € HT / MWh à 1 € HT / MWh. Ce dispositif a été prolongé jusqu'au 31 janvier 2024.

Au 1^{er} février 2024, l'accise sur l'électricité est fixée à 21 € HT / MWh. Le taux initial de 31,4 € / MWh sera à nouveau pleinement effectif au 1^{er} février 2025.

L'amortisseur électricité, dispositif complémentaire au bouclier tarifaire est prolongé en 2024. Il permet de limiter les prix de la fourniture d'électricité pour les contrats les plus onéreux. Concrètement, 50% des coûts de fourniture supérieurs à 250 € HT / MWh sont pris en charge par l'Etat.

Les contrats de fournitures de l'année 2024 passés par le SIGERly pour ses adhérents sont inférieurs à ce seuil.

Filet de sécurité :

Ce dispositif de compensation d'une partie des hausses des charges de fonctionnement n'est pas reconduit pour 2024.

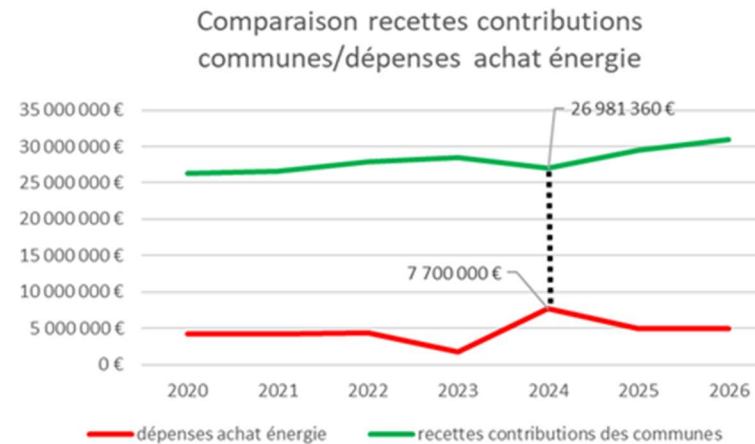
Conséquences financières et budgétaires pour le SIGERLy

Le contexte global est donc toujours celui d'une contrainte financière réelle ainsi qu'une incertitude que font planer les tensions géopolitiques, l'évolution du coût des matières premières et de manière induite, l'inflation. Au niveau du SIGERLy le contexte inflationniste se révèle pleinement en 2024 et le différé structurel des contributions réduit ses recettes.

En conséquence un ajustement des **dépenses de fonctionnement** va être opéré dans la construction du budget 2024. Le passage à la M57, nouvelle comptabilité des collectivités, aura des impacts. Toutefois, nous prévoyons de ne pas inscrire de dotation aux amortissements sur nos travaux pour éviter de surenchérir nos dépenses. En effet, cela générerait une conséquence directe sur les équilibres, et indirecte sur les contributions des communes. Les **dépenses d'investissement**, et notamment notre planification de travaux EP/DCR, devra être finement calibrée en fonction de l'avancement réel des projets. De même que notre enveloppe attribuée au dispositif Baty+, avec un suivi précis des avancées techniques et financières des projets.

Les grandes masses financières 2023 et les prévisions pour 2024

L'année 2023 est particulièrement atypique. En effet, nous bénéficions d'un coût de l'énergie contenu, de l'impact positif de la mise en place des AP/CP et de recettes exceptionnelles (vente des locaux, de véhicules et 5 trimestres de TCCFE). Si l'on peut se féliciter de ces bons résultats, ils ne sont pas représentatifs d'une année classique. L'an prochain, notamment en matière de coût de l'énergie, une forte hausse est attendue et les recettes exceptionnelles ne se renouvellent pas.



On constate **côté travaux**, un emballement positif des demandes des communes en matière d'éclairage public, tout en maintenant les coordonnées des réseaux. La mise en place d'un outil de suivi laisse présager une forte augmentation des factures 2024 étant donné les lancements 2023. 2023 a également permis de lancer le dispositif **Baty+** et d'explorer le développement possible du photovoltaïque avec l'appel à manifestation d'intérêt.

En termes de gestion, la mise en œuvre des AP/CP et le travail sur les restes à réaliser antérieurs, permettent de dégager des marges de trésorerie et d'autofinancement. Les soldes de gestion 2023 sont donc exceptionnellement favorables et nous l'avons dit, issus de l'année de transition atypique. Ils ont été utilisés pour faire face à la demande des communes et ne pas emprunter cette année dans une période de tension sur les marchés monétaires.

En 2024 ces soldes vont se tendre notamment parce qu'on observe un décalage entre les lancements des travaux, leur paiement et les contributions des communes, mais également du fait du décalage de remboursement de Baty+.

Les grandes orientations pour 2024...

Dans ce contexte, le **travail de prospective permet d'envisager différentes hypothèses**, de mieux cerner les évolutions des grandes masses et les points de vigilance mais également les marges de manœuvre à opérer. C'est pourquoi au-delà de 2024, les grandes masses 2025 et 2026 sont présentées.

- **un maintien de l'effort d'investissement** au niveau souhaité par les communes adhérentes et en lien avec les grands projets métropolitains doit permettre d'assurer une estimation cohérente des projets à lancer (AP 2024) et des crédits de paiement à inscrire (CP). Ceci tout en évaluant, de manière traçable, les CP des projets 2022 non terminés et de l'AP 2023 déjà lancée qui vont financer les factures non encore payées des projets en cours. Ceci permet d'inscrire l'ensemble des projets selon la temporalité la plus adaptée techniquement et financièrement.
- l'intégration de **plus de performance dans nos marchés** pour contrebalancer l'effet inflation. La méthode a déjà produit ses effets dans le cadre du **marché de Maitrise d'œuvre** qui démarrée cette année. Les résultats devront être visibles sur les premières factures. Ces efforts supplémentaires de rationalisation initiés par les équipes techniques devront trouver un prolongement dans les marchés de travaux qui vont être redimensionnés.
- **une gestion toujours rigoureuse des charges à caractère générale** avec une estimation au plus juste des besoins, une attention particulière sera portée sur le budget **consommation d'énergie** qui doit plus que doubler. Les autres dépenses devront être contenues, en envisageant si possible une année « a minima ».

Un examen particulier des **recettes supplémentaires** sera réalisé, notamment dans les demandes de subventions à déposer (fonds verts notamment).

Les équilibres 2024 restent complexes car **nous passons d'une année 2023 atypique et faste à une année 2024 qui subit le contrecoup de la hausse des tarifs, le différé des contributions, la prise en charge de nouveaux dispositifs et des demandes de travaux avoisinant les 30 millions.**

ARTICLE 2 - SYNTHESE DES PRINCIPAUX ELEMENTS FINANCIERS DU SIGERLy | 2020-2024

2.1. Le SIGERLy en quelques chiffres

Au 31 décembre 2023, le SIGERLy couvre le territoire de **66** communes (58 métropolitaines, hors Ville de Lyon, + 8 hors Métropole) pour 926 774 habitants. Il est composé de **67 adhérents** (66 communes + Métropole de Lyon).

Il gère les compétences suivantes :



Distribution publique d'électricité et de gaz – 66 communes



Enfouissement des réseaux – 66 communes

Maintenance et Travaux sur le parc d'éclairage – 52 communes + 1 en 2024 et moins 1 (fusion en cours Pierre bénite Oullins)



Conseil en énergie partagée et transition énergétique – 65 communes adhérentes et 15 installations photovoltaïques



Infrastructures de recharge de véhicules électriques - 8 communes de son territoire qui n'appartiennent pas à la Métropole de Lyon.

Les masses budgétaires (€) dans la prospective

Elle permet de visualiser Le **modèle économique structurellement sensible aux demandes des communes** et (à l'inverse de nombreux syndicats) et la situation particulière de 2023, mais également, compte tenu de l'ambition que porte le SIGERly dans ses réponses aux problématiques énergétiques pour le compte des communes, le **décalage conjoncturel auquel nous faisons face en 2024** et les perspectives 2025 et 2026.

	2020	2021 *	2022	2023	PREVISIONNEL 2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	47 757 382	48 364 340*	49 745 028	59 210 129	50 914 321	52 658 000	54 133 000
Dont contributions	26 233 545	26 583 401	27 842 479	28 417 012	26 981 360	29 500 000	31 000 000
Dépenses de fonctionnement	29 176 081	29 247 352	29 799 554	32 648 376	37 405 325	35 107 106	35 700 742
Dont Charges à caractère général (chap 011)	8 800 465 (dont énergie 4.2M€)	8 993 327 (dont énergie 4.24M€)	9 300 017 (dont énergie 4.45M€)	7 002 145 (dont énergie 1.8M€)	13 023 150 (dont énergie 7,7M€)	11 091 795 (dont énergie 5M€)	11 060 720 (dont énergie 5M€)
<i>dont intérêts de la dette</i>	2 013 011	1 790 218	1 542 312	1 408 621	2 031 111	2 722 861	3 167 925
dont 012 masse salariale				3 000 000	3 288 000	3 300 000	3 400 000
Recettes d'investissement	16 674 326	15 299 016	14 157 378	23 076 202	32 737 176	25 354 896	25 964 166
<i>dont emprunts souscrits</i>	12 430 000	8 440 000	9 000 000	16 000 000	26 900 676	19 152 396	19 195 666
Dépenses d'investissement	31 880 876	41 631 614*	42 459 533	42 656 310	46 737 948	42 604 209	44 094 845
<i>dont capital de la dette</i>	12 197 903	17 483 870	13 011 665	12 680 546	13 000 448	14 229 209	13 947 605
<i>dont P.P.I</i>	18 965 451	27 815 412	29 134 859	29 319 563	30 331 000	24 775 000	26 547 240

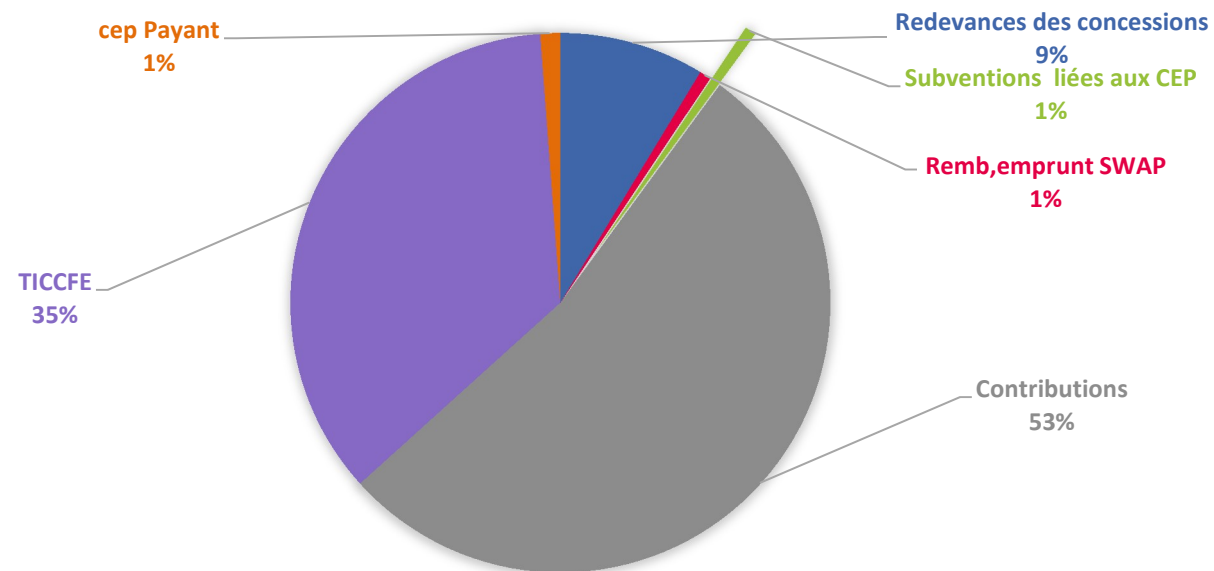
* après retraitement chaufferie

Cette prospective permet de visualiser le caractère transitoire de l'année 2024 et les évolutions attendues compte tenu de la structure actuelle des principales recettes et dépenses du SIGERly. Les données ci-après détaillent par section, ces perspectives.

2.2. Les recettes réelles de fonctionnement 2024/ 51 M€ de recettes réelles

Les principales recettes de fonctionnement sont celles relatives aux **contributions** (27 M€) versées par ses membres et majoritairement fiscalisées. Elles enregistrent une baisse en 2024 ainsi que les **ressources issues des concessions** (4,4M€ redevances des concessionnaires).

Les autres recettes sont constituées de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TICCFE) 18M€, de diverses subventions parmi lesquelles ACTEE1, MERISIER, SEQUOIA (344 000€) participations pour les projets, le versement par les communes des CEP payants (604 500€),



➡ Un focus sur les recettes principales permet de mesurer les perspectives.

Les recettes réelles de fonctionnement passent de 59 M€ à 51 M€, cela s'explique essentiellement par :

- la baisse des contributions qui globalement passent de 28,4 M€ à 27 M€ corrélativement à la prise en charge différée par les communes des consommations d'énergies 2023

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
26 233 545 €	26 583 401 €	27 842 479 €	28 417 012 €	26 981 360 €	29 500 000 €	31 000 000 €

- du retour à la comptabilisation classique des 4 trimestres de la TICFE soit 18 M€ estimés en 2024 contre 22 M€ en 2023 (5 trimestre période transitoire de prise en charge des contrôles par la DRFIP)
- la réduction de la Redevance de concession de 5.3 M€ à 4.4 M€

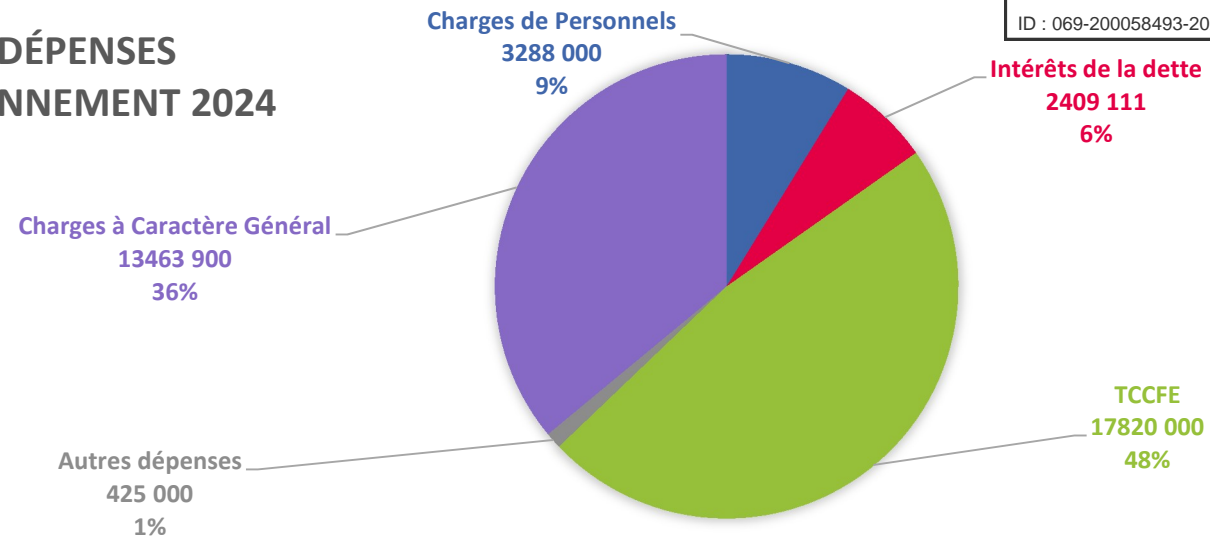
2020	2021	2022	2023	2024
3 884 465 €	4 336 720 €	4 272 200 €	5 287 903 €	4 400 000 €

Cette évolution traduit un double mécanisme : d'une part la nécessaire objectivation de l'atypisme de la redevance 2023 et de l'estimation prudentielle de 2024 notamment compte tenu des difficultés rencontrées avec les opérateurs et qui nous conduisent à cette estimation équivalente à 2022.

2.3. Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 : / 37.4 M€

Les principales dépenses réelles de fonctionnement concernent les charges à caractère général, le reversement de la TICFE, les frais financiers et les frais de personnel.

PRÉVISION DES DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2024

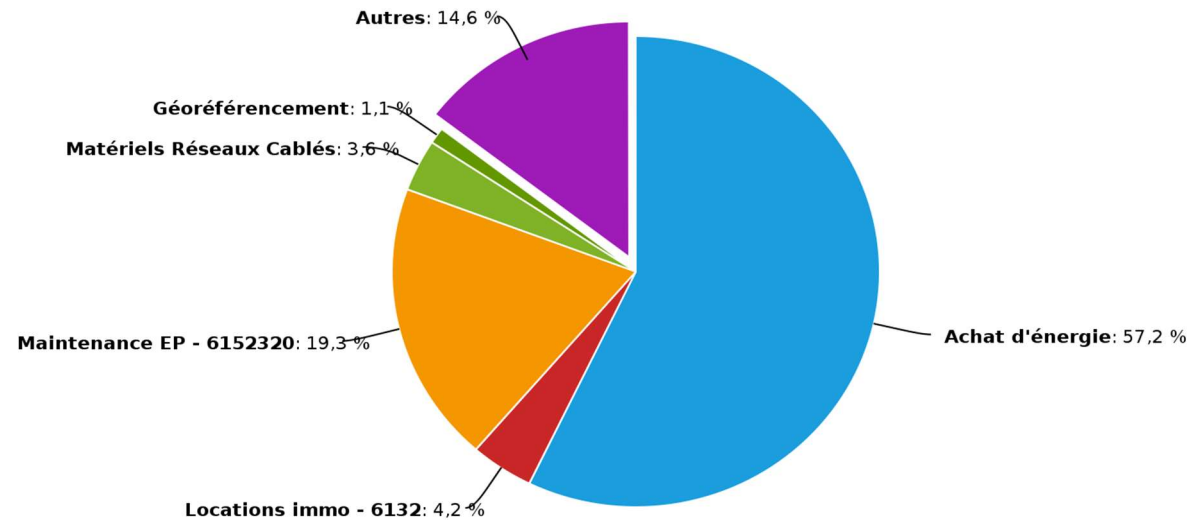


Les principales dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général : Elles comprennent les dépenses du chapitre 011.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Chapitre 011	8 800 465	8 993 327	9 300 017	7 013 240	13 463 150	10 911 595	10 960 167
Dont l'achat énergie	4 200 192	4 243 660	4 454 698	1 821 235	7 700 000	5 000 000	5 000 000

Charges à caractère général (chap.011) prévisions 2024



Taxe d'Accise (ex TICFE) : elles comprennent les dépenses du chapitre 014 (Reversement aux communes).

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
15 772 126	15 938 733	16 099 338	20 758 120	17 820 000	17 820 000	17 820 000

2.4. Les grands équilibres financiers

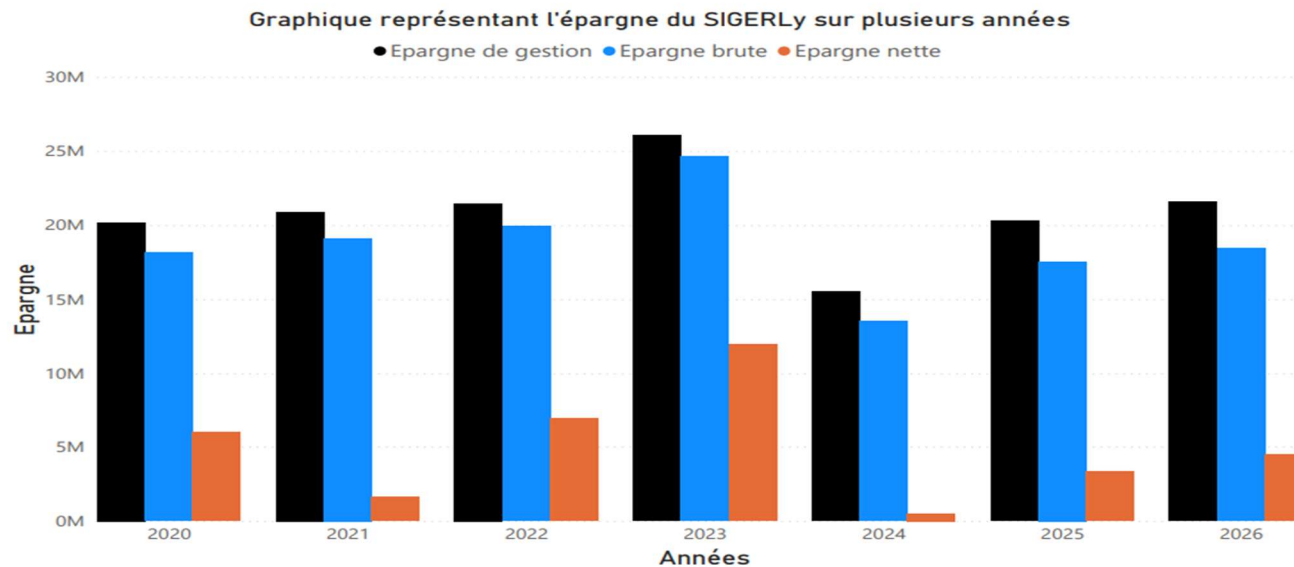
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement	47 757 382	52 995 925	49 745 028	59 210 129	50 914 321	52 658 000	54 133 000
Epargne de gestion	20 190 112	20 907 207	21 467 120	26 057 491	15 540 107	20 273 755	21 600 183
Epargne brute	18 177 101	19 116 989	19 924 808	24 648 870	13 508 996	17 550 894	18 432 258
Taux d'épargne brute (en %)	38,39 %	39,53 %	40,07 %	43,02 %	26,53 %	33,33 %	34,05 %
Epargne nette	5 979 198	1 633 119	6 913 143	11 968 324	508 548	3 321 684	4 484 654

2.4.1. Soldes intermédiaires de gestion

Épargne brute : recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'immobilisation) – dépenses réelles de fonctionnement. C'est donc l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. Cet excédent contribue au financement de la section d'investissement et matérialise l'autofinancement dégagé sur les opérations courantes.

Épargne nette : épargne brute – le remboursement en capital de la dette. Elle exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'épargne disponible.

Taux d'épargne brute : $\text{épargne brute} / \text{recettes réelles de fonctionnement}$, en %. Il indique la part de recettes de fonctionnement pouvant être consacrée pour investir et/ou rembourser la dette. Traditionnellement, un ratio compris entre 8% et 15% est satisfaisant pour une commune, le modèle économique du budget du SIGERLy nécessite d'avoir un ratio supérieur à celui des communes pour mettre en œuvre les programmes de travaux.



2.4.2. Les recettes réelles d'investissement :

Les principales recettes réelles d'investissement proviennent, du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), récupération de TVA auprès d'Enedis, autofinancement* ou encore subventions d'investissement. Elles sont complétées par l'emprunt.

FCTVA : cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Le taux du FCTVA est à 16.404%.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
2 009 842	1 809 240	2 729 916	3 003 000	3 300 000	3 200 000	3 200 000

Subventions perçues : ce sont les subventions en Fonds de Concours et l'encaissement des CEE, ces recettes servent à financer le programme pluriannuel d'investissement et sont habituellement sous évaluées de manière prudentielle au moment du Rob et ajustés tout au long de l'année.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
793 634	2 945 069	561 293	2 257 312	800 000	800 000	800 000

Emprunts : emprunts réalisés durant la prospective pour financer les investissements.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
12 430 000	8 440 000	9 000 000	16 000 000*	26 911 831	19 164 555	19 208 919

*Emprunt de 16 millions contractualisé fin 2022 mais dont le versement a été retardé pour utiliser en priorité la trésorerie produite par l'année 2023

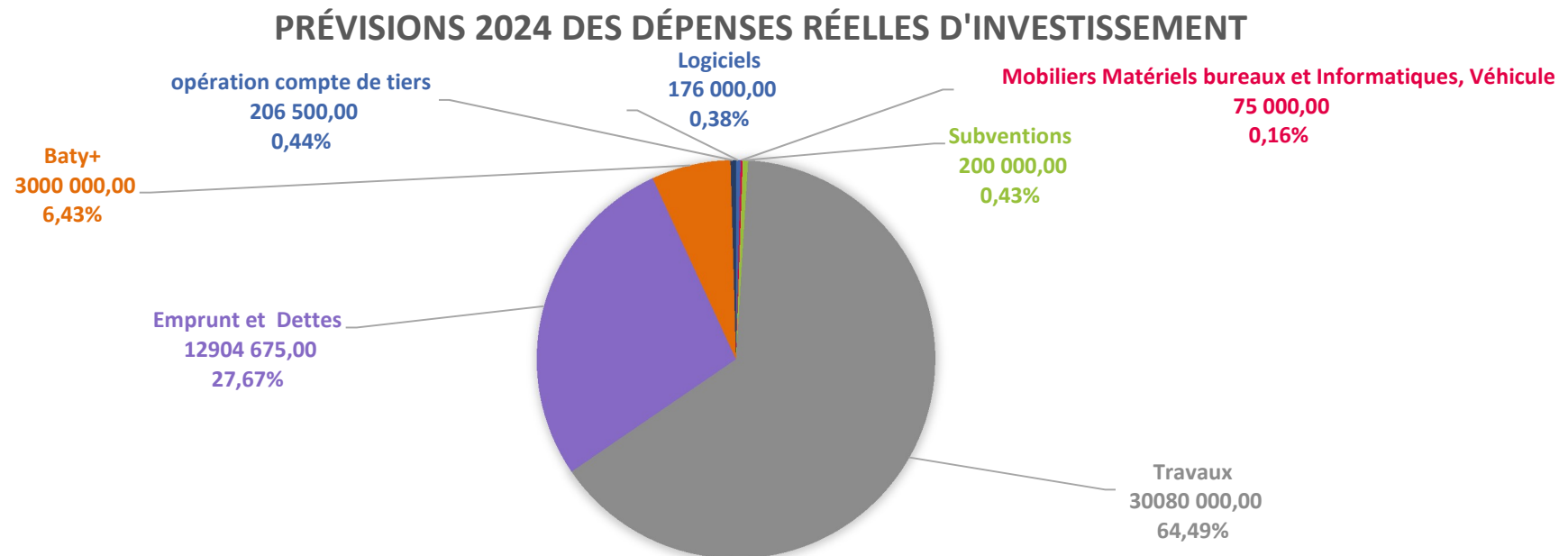
Recettes diverses : elles comprennent notamment les opérations pour compte de tiers et la TVA Enedis.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1 440 850	2 104 707	1 866 170	1 815 877	1 706 500	2 172 500	2 738 500

2.4.3. Les dépenses réelles d'investissement :

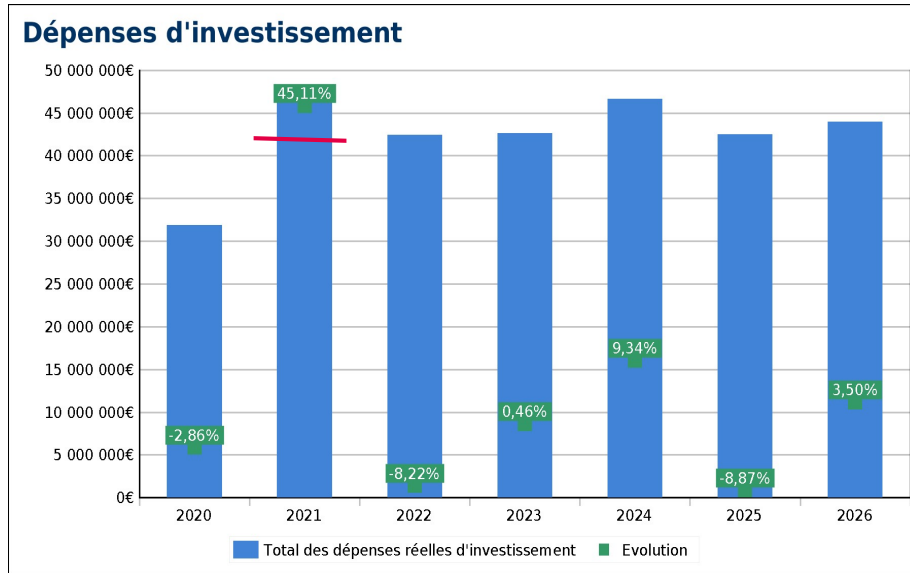
Les dépenses réelles d'investissement concernent les travaux d'enfouissements des réseaux et d'éclairage public, les frais d'études, de logiciels, de matériels, de véhicules, le reversement aux communes des CEE collectés (subventions).

Elles comprennent également le dispositif des avances baty+ et le remboursement du capital la dette :





Les dépenses d'investissement et leur évolution



2021 comprend des écritures correspondant au transfert de la chaufferie, le trait rouge à 41 millions correspond au montant retraité.

A ce stade, l'AP correspondant au dispositif Baty+ n'a pas encore donné lieu au versement, aussi, les crédits ont été repoussés en 2024.

		Total CP 2023	Crédits de paiements 2024	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026	Crédits de paiements 2027
AP/CP 2023-2026	34 700 000 € (24.7 +10)	15 998 227 €	14 380 000 €	2 000 000 €	2 321 773 €	
AP/CP 2024-2027	23 300 000 €	0,00 €	12 600 000 €	7 100 000 €	2 300 000 €	1 300 000 €
Baty+ AP/CP 2023-2026	3 000 000 €	0,00 €	2 500 000 €	500 000 €	0,00 €	0,00 €
			29 480 000 €			

Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement

Ci-dessous, les dépenses d'investissement issues de la prospective dont la mise en lumière du remboursement du capital de la dette (dette des emprunt + dette SYDER)

2.5. Etat de la dette au 31 décembre 2023

2.5.1. Dette SIGERLy

Structure de la dette	2019	2020	2021	2022	2023	Hypothèse 2024
Nouveaux emprunts contractés en année N	14 667 000 €	13 440 000 €	9 000 000 €	16 000 000 €		26,7€
Réalisé compte administratif	9 907 000 €	12 430 000 €	8 440 000 €	9 000 000 €	16 000 000 €	
Remboursement des intérêts hors ICNE hors dette SYDER	2 235 575 €	2 013 011 €	1 790 218 €	1 542 312 €	1 282 690 €	1 994 140€
Remboursement du capital	9 168 821€	9 733 685 €	10 441 890 €	10 831 740 €	10 605 005 €	11 123 700€
Encours de la dette (capital restant dû au 01/01/N)	75 589 818 €	76 327 997 €	79 024 312 €	77 022 422	75 190 682 €	80 585 677€



Le Sigerly ajuste sa consultation bancaire au plus juste selon le taux d'avancement des travaux au dernier trimestre de l'année N.

Cette année, l'emprunt intracting de la Banque des territoires a été signé mais ne sera versé que courant 2024 et est inscrit dans le montant d'emprunt estimé pour 2024, à 26,7 millions d'euros. Ce dernier a été calibré en prenant en compte les travaux et le projet d'ingénierie technique et financière.

La dette SYDER pèse sur les dépenses de la section de fonctionnement (chapitres 66), mais aussi en investissement (chap.16), pour 2024, sera remboursé au SYDER 1 878 944 € L'échéancier et la répartition (capital et intérêts) a été fixé par [arrêté préfectoral n°69-2017-03-27-007 du 27 mars 2017](#) et s'amortit durant 15 ans.

Le capital restant due au 01/01/2024 s'élève à 7 008 684 € ce qui globalement représente un encours de dette total de 87 594 361€.

À ce jour, la dette totale s'amortit jusqu'en 2037.

2.5.2. Emprunts

Le syndicat recourt à des **prêts majoritairement sur une durée de 15 ans**. La typologie des emprunts souscrits présente un très faible risque puisque sur les **45** prêts en cours, **41 sont à taux fixes** (de 0,37 % à 5,22 %), **3** autres sont à taux variables EURIBOR et un prêt est indexé sur le livret A. En 2023 les taux Euribor sont remontés à presque 4 %. Les marchés anticipent une stabilisation et un swap couvre la hausse du prêt le plus important.

Avec un encours de 80 585 676 € hors SYDER le **ratio par habitants reste faible : 87 €/ habitant** mais doit être regardé globalement commune par commune. Le taux moyen pondéré des emprunts (Tme) s'établit pour 2023 à **1,656 %**.

↳ Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le **nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette** par mobilisation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2020	2021	2022	2023	Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026
Ratio	4,7 ans	3,7 ans	4,2 ans	3,62 ans	7,64 ans	6,25 ans	6,30 ans

(Depuis 2019, le plafond national de la capacité de désendettement est fixé pour nous entre 11 et 13 ans)



La présentation de la prospective, incluant une rétrospective donne à voir :

- le modèle économique du SIGERLY, sa dynamique et la situation particulière de 2023,
- mais également, compte tenu de l'ambition que porte le SIGERLY dans ses réponses aux problématiques énergétiques pour le compte des communes, le décalage conjoncturel auquel nous faisons face en 2024,
- Ainsi que le caractère ponctuel de cette situation et les perspectives de programmes de travaux et de dispositifs des années suivantes. Ces éléments prudents pourront être réévalués selon les résultats en cours d'année ou en fonction de toute évolution positive des tarifications énergétiques.

ARTICLE 3 - LES GRANDES ORIENTATIONS 2024 PAR AXES STRATEGIQUES



3.1. Distribution publique d'électricité et de gaz



- *Négociation, supervision des contrats de concessions ENEDIS & GRDF*
- *Contrôle de la qualité du service public*
- *Gestion des taxes – TCCFE et RODP Gaz*
- *Achats d'énergies*

7 639 km de lignes électriques et 2 602 km de canalisations gaz
 10 134 GWh d'énergie acheminée dont 54% de gaz
 18 M€ de taxe sur l'électricité collectée auprès des fournisseurs

3.1.1. Contrats de concession

Le SIGERly est **propriétaire des réseaux** de distribution de gaz et d'électricité qui sont exploités par **GRDF** et **Enedis** au titre des **contrats de concessions**. Le produit des 4 redevances de concessions est estimées à **4,4 M€**, avec une légère baisse de 16%.

Type de redevances		2020	2021	2022	2023	2024
R1 Gaz	Financement du contrôle de concession	642 034€	668 628 €	682 713 €	700 600 €	700 000 €
R1 Électricité		438 723 €	448 092 €	468 000 €	497 030 €	480 000€
R2 Électricité	Fonction des travaux DCR et d'EP	2 383 708 €	2 850 000 €	2 701 487 €	3 670 273 €	2 800 000€
Art. 8	Travaux esthétiques & environnementaux	420 000 €	400 000 €	420 000 €	420 000 €	420 000€
TOTAL		3 884 465 €	4 336 720 €	4 272 200 €	5 287 903	4 400 000 € (-16%)



Le Sigerly poursuivra sa mission de contrôle de la bonne exécution des contrats de concession et de la qualité du service rendu avec **55 000 €** dédiés à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'analyse des données de concession.

3.1.2. Gestion des taxes – Focus accise sur l'électricité

Au 1^{er} janvier 2024, **63 communes** ont confié la gestion de la part communale de l'accise sur l'électricité (anciennement Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité – TCCFE) au syndicat. Le Sigerly opère un contrôle sur les données des fournisseurs d'électricité grâce aux ICS (informations commercialement sensibles) dont il dispose du fait de son statut d'autorité concédante.

A partir de 2024, cette part de la taxe sera directement versée au Sigerly par la DGFIP. Les services de l'Etat assureront le contrôle et le recouvrement auprès des fournisseurs. L'évolution des montants de cette part sera indexée aux évolutions des consommations d'électricité et de l'inflation.

En l'état actuel des informations, Les projections pour 2024 : en collecte **18 M€**, en reversements **17,82 M€**

3.1.3. Achats d'énergies

Dans la cadre de son rôle de coordonnateur des achats d'énergies sur son territoire, le Sigerly programme également le perfectionnement de ses procédures d'achats d'énergie, notamment dans une volonté de réduire l'impact environnemental et d'acheter plus vert à coût optimisé.

3.1.4. Développement des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides

Le Sigerly a pris la compétence pour l'entretien, l'exploitation et le développement de bornes de recharges pour les véhicules électriques avec :

- la reprise en gestion directes de bornes installées par les communes (hors Métropole de Lyon)
- la réalisation d'un schéma directeur de développement pour les 8 communes hors Métropole de Lyon
- le lancement et l'attribution d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le déploiement de nouveaux équipements sur les 8 communes hors Métropole de Lyon.



Les grandes projections financières concernant la distribution publique et la gestion d'énergies pour 2023

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	17 870 000 € Contrôle de la bonne exécution des concessions / 50 000 € Reversement de la TCCFE aux communes / 17 820 000 €	0 €

Recettes	Fonctionnement	Investissement
	22 496 000 € Adhésions groupement de commandes achat énergies / 51 000€ Redevances liées aux appuis communs / 45 000 € Redevances de concessions / 4 400 000 € Perception de la TCCFE / 18 000 000 €	0 €



3.2. Transition énergétique



65 communes adhérentes au CEP
2 300 bâtiments suivis énergétiquement soit 1,3 M de m²
50 GWc de CEE vendus en moyenne par an
45 contrats d'exploitation de chauffage / ventilation suivis
265 MWh d'énergie photovoltaïque produite, facturée en 2023

- Etudes & suivis énergétiques des bâtiments publics
- Contrats d'exploitation
- Accompagnement de projets de maîtrise de l'énergie
- Valorisation CEE
- Gestion d'installations photovoltaïques / développement des EnR



Nouveautés 2024

- Mise en place d'une ingénierie technique et financière à destination des communes, pour massifier et augmenter l'ambition des rénovations énergétiques des bâtiments communaux. **Le syndicat expérimentera cette démarche sur 5 projets pilotes pour un montant de 3M€.**
- Proposition de tests d'étanchéité à l'air, pour les rénovations énergétiques entrant dans le cadre de l'offre BATy+, afin de corriger les fuites d'air éventuelles dans l'enveloppe des bâtiments, et vérifier les performances des travaux.

3.2.1. Transition énergétique

En 2024, grâce à la mise en place de l'offre BATy+, le SIGERly renforce son accompagnement pour des travaux de rénovations énergétiques ambitieux, avec une AMO commissionnement et des avances remboursables pour les 5 premiers projets sélectionnés en 2023. La réalisation de nouveaux audits de bâtiments permettra de poursuivre le dispositif BATy+ avec la sélection de nouveaux projets en 2024.

Le syndicat poursuit l'élaboration des schémas directeurs immobiliers énergétiques (SDIE) pour les communes ainsi que les audits effacement.



Le SIGERly a engagé une démarche de **massification des installations de production photovoltaïques** auprès de 16 communes pour 52 sites proposés. L'objectif de déploiement est de 6,2 MWc.



Les grandes projections financières pour cet axe Transition énergétique pour 2024 au budget principal

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	<p>994 500 €</p> <p><i>Etudes énergétiques / 600 200 €</i></p> <p><i>Prestations d'AMO commissionnement BATy/200 000€</i></p> <p><i>Accompagnement sur étanchéité à l'air, bureau de contrôle des CEE/ 20 000 €</i></p> <p><i>Reversement subventions aux communes/ 169 250€</i></p> <p><i>prestations AMO / 5 000€</i></p>	<p>3 200 500 €</p> <p><i>Reversement du produit des CEE aux communes / reversement subventions MERISIER/ 200 000 €</i></p> <p><i>Achat de Matériel / 500 €</i></p> <p><i>Ingénierie technique et financière / 3 000 000€</i></p>
Recettes	<p>948 320 €</p> <p><i>Subvention du programme ACTEE de la FNCCR (AMI Merisier, Sequoia 3...) pour des études et postes RH/ 343 820 €</i></p> <p><i>Tarifification CEP / 533 500 €</i></p> <p><i>Ingénierie technique Baty+ / 50 000€</i></p> <p><i>Refacturation étanchéité à l'air / 21 000€</i></p>	<p>300 000 €</p> <p><i>Vente des CEE / 300 000 €</i></p>

3.2.2. Gestion des installations photovoltaïques (budget annexe en M4) :

Le SIGERly exploite directement **15 installations photovoltaïques** depuis une douzaine d'années, disposées sur les toits de certains bâtiments communaux des communes désireuses d'expérimenter ce dispositif.

Les principales dépenses **d'exploitation** concernent la maintenance des installations et les contrôles réglementaires nécessaires, **13 000 €**, ainsi que leurs assurances estimés à **32 000 €**.

En recette, le SIGERly perçoit le produit de la vente d'électricité, estimé à **+ 115 000 €** pour 2023. Côté investissement, 2024 prévoit un changement de panneaux et le rachat d'un onduleur, **+ 80 000 €**.

Focus dette et emprunts de ce budget annexe

5 emprunts en cours comme suit :

👉 **4 emprunts à taux fixes** pour un montant total de **822 050 €** de durées de 15 à 20 ans (périodes 2009-2038).

Le capital restant dû est de **188 108,50€** au 1^{er} janvier 2024.

Les taux s'échelonnent entre 1,07% et 4,44%.

✚ Un **cinquième emprunt** de 658 447,87 € a été réalisé en 2011 et se clôture en mars 2025, il a été transféré au budget principal. Le capital total restant dû au 01/01/2024 est de **73 160.83 €**.

Le budget principal supporte les remboursements d'échéances, qui s'élèvent pour 2024 à 51 188.64 €

L'encours total de dette du budget annexe PV est de 261 269.33 € au 31 décembre 2023.



Le SIGERly a **une autre dette d'une durée de 4 ans (2021-2024)**, envers la Métropole de Lyon, du fait de l'installation photovoltaïque de la chaufferie de la Tour de Salvagny non transférée à la Métropole.

Sur le remboursement du capital le budget annexe a déjà remboursé 6 287.52 €/ 8 383.37 €, il est prévu d'inscrire les crédits nécessaires au remboursement du capital de l'année 2024 de 2 095,85€. (Dernière année)

Sur le remboursement des intérêts, le budget annexe a déjà remboursé 651.63 € / 930.91€, il est prévu d'inscrire les crédits nécessaires au remboursement des intérêts de l'année 2024 de 93.10 €. (Dernière année)

Les grandes projections financières pour les Installations photovoltaïques pour 2024 au budget annexe

	Exploitation	Investissement
Dépenses	203 430 € Maintenance, contrôles, assurances / frais de personnels / 46 030 € Dotations amortissements, divers / 90 600 € Intérêts des Emprunts / 5 700 € Virement à la section d'investissement / 61 100 €	226 600 € Petits travaux / 156 500 € (dont RAR 2023) Remboursement capital / 52 600€ Amortissements / 17 500 €
Recettes	203 430 € Vente électricité / 115 000 € Amortissements et résultats / 33 430 € Subvention d'équilibre / 60 000€	226 600 € Virement / 61 100 € Amortissements et résultats / 165 500 €



3.3. Eclairage public (E.P) et Dissimulation Coordonnée des Réseaux (D.C.R)



EP

17 communes pratiquent l'extinction nocturne, dont 7 en extinction totale
 52 communes adhérentes à l'EP en 2024
 77 836 points lumineux (31/12/23) & 2 700 kms de voies éclairées

DCR

93,2% du réseau HTA et 77,9% du BT sont souterrains
 66 communes pour la compétence dissimulation
 70 projets de chantiers de dissimulation

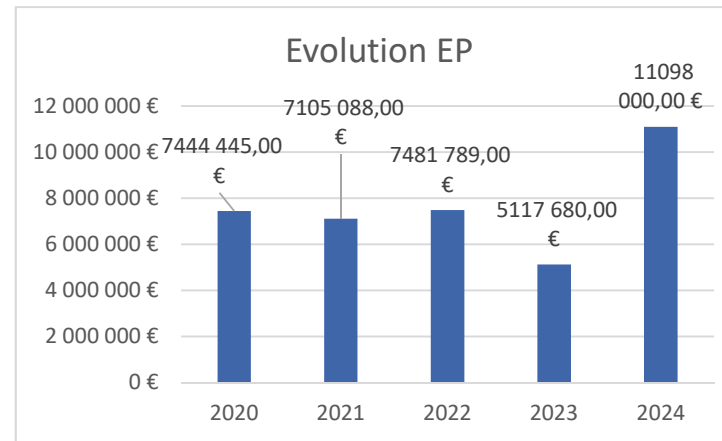
- DCR : maîtrise d'ouvrage & coordination avec les autres réseaux télécom et éclairage public
- EP : conseils, travaux, maintenance & mises en lumière

3.3.1. Fonctionnement

2024 sera aussi marquée par l'adhésion a minima de 1 nouvelle commune à la compétence Eclairage public : **Millery**. La projection 2024 en matière d'achat d'électricité et de frais de maintenance Eclairage Public est de **11 M€**, en forte hausse portée par les dépenses d'électricité. Le géo référencement des réseaux se poursuit, avec la commande de **150 000 €** pour cette année ce qui correspond à un rythme plus raisonnable pour la structure.

Focus évolution des dépenses de fonctionnement en matière d'éclairage public (Achat électricité et maintenance)

Prévision d'évolution en 2024 de +117 %.



Éclairage public	2020 (CA)	2021 (CA)	2022 (CA)	2023 (CA)	Prévisions 2024
Achat d'énergie	4 200 192 €	4 243 662 €	4 454 658 €	1 821 235€	7 700 000 €
Maintenance forfaitaire	2 185 185 €	1 940 061 €	2 179 826 €	2 313 360€	2 500 000€
Prestations supplémentaires (pose / dépose illuminations +sinistre, vandalisme etc...)	626 028 €	404 303 €	347 305 €	875 565€	748 000€
Mise à jour de la cartographie (état des lieux du patrimoine dans le SIG)	44 880 €	52 454 €	0 €	11 922€	0€
Géo référencement	388 160 €	464 608 €	477 953.68€	95 598 €	150 000€
Total	7 444 445 €	7 105 088 €	7 459 742.68 €	5 117 680 €	11 098 000€
Variation n/n+1		-4.5%	+5.3 %	-31.6 %	+117 %

Zoom Stratégie d'achat : La stratégie d'achat dite « clics » utilisée en électricité et en gaz naturel permet de lisser dans le temps les volatilités des prix constatées sur les marchés. Les acquisitions des volumes annuels d'énergie sont réparties de 1 à 3 années avant la fourniture effective.

Le **groupement d'achats d'énergie du SIGERly** propose à ses membres d'adhérer à la fourniture de l'électricité et/ou du gaz. Le groupement relatif à l'électricité comprend ainsi 96 membres (communes, CCAS, EPCI...) dont 65 communes pour 160GWh de fourniture par an (environ 45 000 équivalents logements), tandis que celui du gaz comprend 79 membres dont 60 communes pour 130 GWh de fourniture par an (environ 17 000 équivalents logements).

3.3.2. Investissement



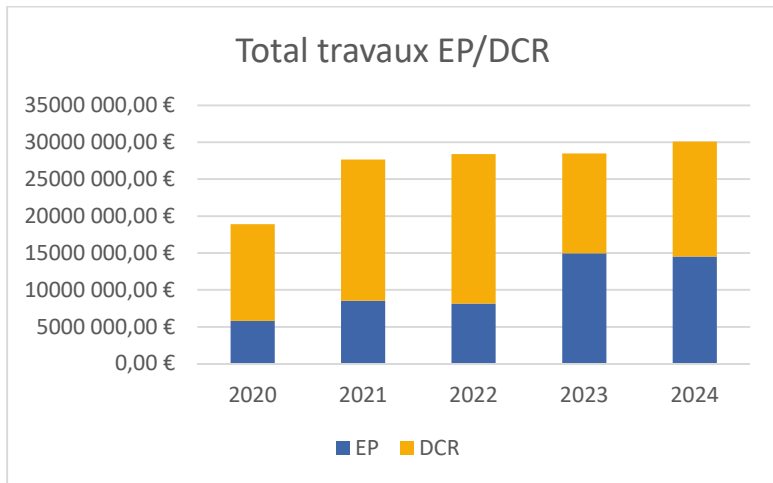
Une programmation pluriannuelle prévisionnelle de 23,3 M€ pour 2024 et une inscription prévisionnelle de CP de 12,6 M€ : qui s'ajoute à la programmation 2023 dont les CP seront de 14,3

Le SIGERly poursuit son action en matière d'**enfouissement des réseaux** en cohérence et en lien notamment avec les interventions de la Métropole et du Sytral en affectant **12,6 M€ de l'AP en 2024**.

En matière d'**éclairage public**, les projections s'établissent à **11 M€**, le SIGERly souhaite continuer à accompagner massivement les communes vers un parc lumineux plus sobre et pilotable.

👉 Inscriptions budgétaires EP-DCR

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Hypothèse CP 2024 (hors RAR)
Éclairage public	5 810 950	8 547 960 €	8 161 397 €	14 952 835 €	14 465 000 €
SDAL				0€	60 000€
Dissimulation de réseaux	13 104 390	19 106 472 €	20 224 089 €	13 536 560	15 555 100€
Total	18 915 340	27 654 432 €	28 385 486 €	28 489 395	30 085 100€
Évolution		+8 739 092 €	+731 054€	+103 909 €	+ 1 595 705 €
		+46.20%	+2.64%	+0.37 %	+ 5.60%



↳ Répartition 2024



L'évolution des demandes EP traduit les demandes de renouvellement de parc d'éclairage.



Les grandes projections financières EP / DCR pour 2024

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	11 578 000 € Matériel réseaux télécom (câbles Orange... / 480 000 € Achat d'électricité / 7,7 M€ Géo référencement / 150 000 € Maintenance du parc EP + illuminations / 3,25 M€	30 085 100 € Travaux Travaux EP / 14.725 M€ Travaux DCR / 15.55 M€
Recettes	27 073 000 € Contributions / 27 M€ Redevance occupation des domaines / 73 000 €	4 800 000 € TVA Enedis / 1,5 M€ FCTVA / 3,3 M€



3.4. Les ressources et les services « support »

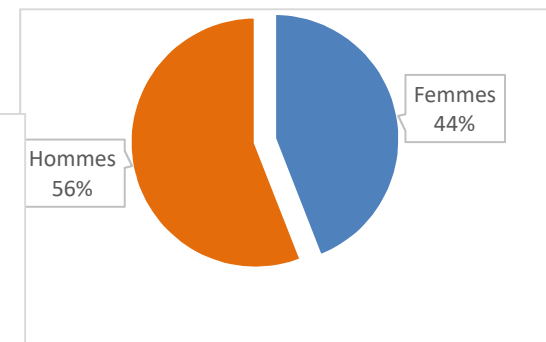
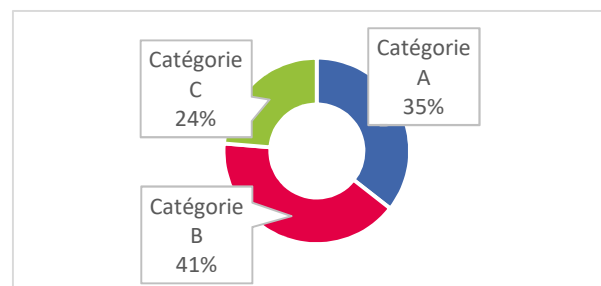


3.4.1. Les ressources humaines



EFFECTIFS AU 31/12/2023

55 agents et 4 apprenti.e.s



26 agentes / 33 agents

↳ Répartition par filières et catégories au 31 décembre 2023

55 emplois au tableau des effectifs 5 emplois non permanents 4 apprentis 5 vacances 59 agents	Par filières		Par catégories		Par statut			Moyenne d'âge 40 ans 1/2
	Technique	Administrative	A	B	Titulaires	Contractuel.le.s	Apprenti.e.s	
	36	23	19 + 2 apprentis	22 + 2 apprenti	35	16	4	
			C	14	4	4	4	
					4	4	4	

👉 *Temps de travail*

Les agents du SIGERly travaillent **1607 heures / an** conformément à la réglementation.

251 heures supplémentaires effectuées par an et dans le respect des plafonds mensuels ; elles sont réalisées pour la quasi-totalité par les techniciens Eclairage public pour les tests et mises en lumière nocturne, en lien avec la maintenance du parc ou la mise en service en fin de chantier.

👉 *Absentéisme (maladie, maternité et paternité)*

L'absentéisme est faible, avec un taux **de 2,06 %**. A noter, **une baisse par rapport à l'an dernier (5,22 %)** principalement dus à 2 arrêts longs et avec la fin des arrêts covid-19, le taux retrouve celui des années précédentes.

👉 *Formations*

Le SIGERly cotise au CNFPT, organisme de formation dédié aux agents de la FPT, à hauteur de 0,90 % du traitement pour les fonctionnaires et les contractuels et à hauteur de 0,10 % pour la formation des apprentis.

Toutefois, **en raison de la spécialité des métiers du SIGERly et de la volonté d'accompagner les agents dans la recherche et la montée en expertise**, pour les formations qui n'existent pas au CNFPT, le SIGERly fait appel à d'autres organismes de formation spécialisés comme la FNCCR, AMORCE, VAD, etc....

Les agent.e.s ont **réalisé en 2023**, au total, 206 jours de formation, **soit en moyenne 4 jours par agent et 59 800 euros** dont 15 520 € de cotisation CNFPT.

Le **budget formation a également financé 4 formations spécifiques** (maintenance LED et logiciel ZWCAD pour la Direction EPDCR, les fonctions avancées d'Excel pour certains agents de la Direction CEP et sur les concessions énergétiques).

A été mise en place la formation « fresque du sexisme », organisée pour l'ensemble des effectifs à l'occasion de la **journée des droits des femmes**.

Pour les formations spécifiques en **2024, est prévu 30 000 €** afin de faire écho à la volonté de maîtrise des couts et d'orienter plus précisément les formations selon les principes du plan d'administration décliné en projets de service.

Évolution de la masse salariale et couts annexes (012)

Années	Total inscriptions au budget (Tout compris)	Compte administratif	Variation €/ N-1 (base CA)	Variation en % / N-1 (base CA)
2018	2 118 045 €	1 943 288 €	23 020 €	+ 1,19%
2019	2 280 600 €	1 955 124 €	11 836 €	+0,61%
2020	2 386 465 €	2 240 863 €	285 739 €	+14,61%
2021	2 406 000 €	2 369 097 €	128 234 €	+ 6.93%
2022	2 745 000 €	2 739 333 €	370 236 €	+15.63%
2023	3 412 000 €	2 997 226 €	257 893 €	+ 8.60%
2024	3 288 000 €			

Les charges du personnel de l'année 2023 ont été très inférieures au montant prévisionnel. Deux raisons principales à cela : **l'effet de Noria** et une volonté de maîtrise du budget se traduisant par **un pilotage plus resserré** de ces dépenses et la perspective de **création de poste non réalisée**.

En effet, les réorganisations et la consolidation de la direction générale, les vacances de postes lié au processus de recrutement ont contribué à contenir l'évolution de la masse salariale réelle.

Ainsi, en 2023, une culture financière de contrôle de gestion a été initiée à l'échelle du syndicat pour une meilleure maîtrise des coûts et une logique de projection pluriannuelle avec **la volonté de stabiliser les charges de personnels à développement constant**.

L'année 2024 retranscrit les éléments prévisionnels suivants :

Tout d'abord, **l'application sur une année complète des évolutions réglementaires 2023 et de l'année 2024** (la hausse du SMIC, celle du point d'indice). A noter, au 31 décembre 2023, **les équipes du syndicat sont au complet**.

Le prévisionnel 2024 a été estimé sans création de poste mais à effectif complet, condition nécessaire à la qualité du service attendue par les adhérents. Elle tient compte également de la volonté qu'a le syndicat de **continuer à s'investir dans l'accompagnement et la formation des jeunes**. Enfin, il est prévu une enveloppe budgétaire pour pallier les éventuelles absences et l'estimation tient compte de **l'évolution des prestations sociales** dans le cadre de la **mise en conformité du RIFSEEP**. Enfin, en 2024, 3 départs à la retraite sont prévus au cours du 2^{ème} semestre 2024, **dont un, notamment, ne sera pas remplacé**.



3.4.2. Systèmes d'information



- Adapter l'environnement de travail et les outils aux enjeux de demain
- Déployer de nouveaux services pour nos adhérents, partenaires, prestataires et pour les usagers (extranet, signalement des pannes etc.)
- Cartographier nos réseaux (PCRS, plans, référencement armoires et poteaux)

Système d'information
40 serveurs virtualisés
55 postes informatiques

En 2024, le SIGERly poursuit sa politique de **dématérialisation** et d'acquisition de **solutions expertes** de gestion informatique des données. Une réflexion sera probablement engagée sur le partage et la gestion des données (OPEN DATA).

De plus, le déploiement d'un **nouvel extranet** devrait permettre aux communes adhérentes de disposer d'informations en temps réel, cette plateforme répond aux attentes identifiées lors des groupes de travail.

Enfin, le SIGERly continue de doter l'ensemble de ses agents d'ordinateurs portables avec stations d'accueil dans le cadre des enjeux liés aux nouvelles modalités d'organisation des postes de travail (télétravail, nomadisme pour les agents en suivi de chantiers et /ou en déplacement en commune etc.).

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	199 800€ <i>Maintenance, petit équipement, copieurs, / 68 180 €</i> <i>Frais de télécom/ 22 000€</i> <i>Prestation de service / 13 300 €</i> <i>Droit et utilisation en nuage / 96 320€</i>	173 900 € <i>Logiciel (gestions des affaires+ SIG) / 163 500 €</i> <i>Audit sécurité / 2 500 €</i> <i>Matériel / 7 900 €</i>



3.4.3. Moyens généraux et communication



Communication digitale

➤ Présence sur les réseaux sociaux

- 788 abonnés X (ex Twitter)
- 2 634 abonnés LinkedIn
- 272 abonnés Facebook
- 864 posts publiés

➤ Site internet : 30 552 visites et 39 articles publiés

➤ Développement d'un nouvel outil IDYIE : une plateforme d'information à destination des communes adhérentes qui sera mis en service début d'année 2024

Communication interne : réalisation d'un audit et d'un plan de communication dédié

Communication pédagogique

➤ Circulation de l'exposition sur la pollution lumineuse dans 5 communes et la bibliothèque de l'IUT de Lyon 1

Partenariat

➤ Participation aux Journées du patrimoine au Campus transfo de RTE. Plus de 200 visiteurs

Événementiels

- Organisation et participation à plus de 15 événements externes-internes / an (mardi#visites & matinale du Sigerly, salons, forums, congrès, assises de l'énergie, séminaires...)
- 347 participants en cumulé sur tous les événements hors RTE

Le Sigerly poursuit en 2024 ses efforts pour une meilleure **identification** de son rôle et de son positionnement par ses partenaires et le grand public afin de valoriser ses **expertises** et développer la communication autour des thématiques **Energies**, de la **transition écologique** et de la **sobriété**.

Il met l'accent sur **l'accès à l'information** en la renforçant particulièrement pour les délégués et les adhérents (nouvel extranet IDYIE, newsletter trimestrielle, décryptages, kit ressources du délégué, replays...) mais également sur le **renforcement des liens** pour favoriser l'échange, avec l'organisation de visites, groupes de travail, etc. Tout ceci est envisagé tout en conservant un budget conforme à l'exécution 2023.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	50 100 € <i>Vidéos, impressions / 5 000€</i> <i>Prestations de services / 34 500€</i> <i>Frais de Traiteurs, vœux, matinales / 11 000€</i>	40 000 € <i>Matériel de transport / 40 K€</i>
Recettes	0 €	12 000 € <i>Vente de véhicules 12k€</i>

A noter : La partie investissement concerne l'évolution du **parc de véhicules**, à fin 2023 il se compose de 15 véhicules dont 6 électriques en complément des modes doux de transport privilégiés par les équipes. Il est prévu de continuer à remplacer 2 véhicules thermiques par de l'électrique. Le montant de cession est, quant à lui, estimé à 12 000 euros en 2024.

La politique d'achat des **produits alimentaires** a été revue pour, à la fois, maîtriser les coûts et mettre en œuvre les principes du SPASER.